

Procès-verbal du Conseil Municipal **du Jeudi 12 septembre 2013**

L'an deux mille treize, le 12 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents : Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Marie-Anne DAVID, Madame Huguette RAYNEAU, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Guillaume CHAUVET, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Laure MICHOT, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER,

Pouvoirs : Monsieur Philippe RETIERE donne pouvoir à Monsieur Yves FRANÇOIS, Monsieur Laurent ABEL donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND, Madame Valérie COLLIN donne pouvoir à Madame Brigitte GALPIN, Madame Maryvonne BOURGEAIS donne pouvoir à Madame Huguette RAYNEAU, Madame Clara JONIN donne pouvoir à Monsieur Christophe LEGLAND, Monsieur Jean-Paul SENAND donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Monsieur Mathieu VISONNEAU donne pouvoir à Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Nathalie HEGRON donne pouvoir à Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Michel BRENON donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Marie-Laure FLEURY donne pouvoir à Madame Mireille CHEVALIER.

Absente : Madame Sylvie NICOLAS

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 6 septembre 2013

Présents : 16

Pouvoirs : 10

Absent : 1

Votants : 26

1 – Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.

2 – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Yves François : Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 3 avril 2008, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
ATELIER D'URBANISME	REVISION DU PLU	12558,00	03/06/2013
RON SIN ALBERT	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE CTM	239,20	03/06/2013
HAYS INGENIERIE	MARCHE MAITRISE D'OEUVRE CTM	6697,60	03/06/2013
ROBOLOC	FOURNITURES ESPACES VERTS	280,34	04/06/2013
LE VAL FLEURI	FLEURISSEMENT ESTIVAL	240,77	04/06/2013
COVED	COLLECTE DES DECHETS MARCHE SAMEDIS	19,28	04/06/2013
SAPRENA	ENTRETIEN DES CIMETIERES	1242,81	04/06/2013
LIBRAIRIE DURANCE	ACHAT LIVRES DOCUMENTAIRES	1282,25	06/06/2013
LES ENFANTS TERRIBLES	LOT 3 - CD ET LIVRES POUR ENFANTS	55,78	06/06/2013
LES ENFANTS TERRIBLES	LOT 3 - CD ET LIVRES POUR ENFANTS	201,98	06/06/2013
DOUET MECANIQUE	4 CADRES ALU-PANNEAUX PUBLICITAIRES FOOT	475,97	06/06/2013
CPO	CARBURANT TOTAL TRACTION PREMIER	1138,11	06/06/2013
EUREFILM ADHESIF	FILM SOUPLE+CHARNIERES+CARTOUCHE ENCRE	602,31	06/06/2013
LEONE SIGNALISATION	PANNEAUX + BALISES	788,87	06/06/2013
LEONE SIGNALISATION	PANNEAU	118,64	06/06/2013
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES DE VOIRIE	140,48	06/06/2013
PUM PLASTIQUES	GEOTEXTILE	185,45	06/06/2013
LEONE SIGNALISATION	BRIDE 40*80	43,65	06/06/2013
AKZO DELRUE	PEINTURE - TRVX EN REGIE CTM	1632,78	06/06/2013
OMR	LOCATION DU 02/02 AU 01/05/13+COPIES	1036,78	06/06/2013
OMR	LOCATION DU 02/05 AU 01/08/13+COPIES	5136,38	06/06/2013
BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE LE 25/04	307,84	06/06/2013
OUEST ROUTES TP	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	1498,35	06/06/2013
OUEST AGRI	ENTRETIEN BROYEUR QUIVOGNE	176,86	06/06/2013
BML BOUCHAUD	REPARATION ROUE TRACTEUR JOHN DEERE	169,17	06/06/2013
EVENEMENTS ET T	56 LIVRETS DU CITOYEN	193,68	06/06/2013
TECHNI PLANS	COPIE PLAN GIRATOIRE	145,04	06/06/2013
3 PETITS POINTS	ATELIERS ECRITURE	1846,00	06/06/2013
3 PETITS POINTS	ATELIERS ECRITURE	1846,00	06/06/2013
BOULANGERIE PRA	PAIN+GRILLES AUX POMMES	51,27	06/06/2013
MILLET ELSA	REPRO CHARTE JUMELAGE PSM/BROCKENHURST	392,00	06/06/2013
POTIRON-SODAREC	MEDAILLES DE MARIAGE	46,58	06/06/2013
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO 11/03 AU 30/04/13 DIVERS SERVICES	1176,75	06/06/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAI ECOLE MATERNELLE	26,46	06/06/2013
SFR BUSINESS	COMMUNICATIONS ECOLE MATERNELLE	23,09	06/06/2013
SFR BUSINESS	COMMUNICATIONS RAM	15,24	06/06/2013
SFR BUSINESS	COMMUNICATIONS VOIRIE	1,89	06/06/2013
SFR BUSINESS	COM FAX MATERNELLE+ALARME CANTINE	46,80	06/06/2013
SFR BUSINESS	CONSO MAIRIE	283,60	06/06/2013
FOREST DEBARRE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	2266,96	07/06/2013
LAMBERT DANIEL	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE CTM	3625,08	07/06/2013
C.C.R	CASES A MATERIAUX CTM	19811,74	07/06/2013
SOCOTEC	INSTAL ELECTRIQUE+VERIF AVT MISE SOUS TENSION	251,16	07/06/2013
BOULANG.LE FOUR	PAINS AVRIL	640,92	07/06/2013
LA FEUILLADE	HOUSSE DE CONTAINERS 240L	217,67	07/06/2013
ORIGANE	SACS POUBELLES - MOUCHOIRS	205,71	07/06/2013
LECLERC -SODIR	TABLE + CHAISES ENFANT	29,95	07/06/2013
LUDIC	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	389,50	07/06/2013
CAMIF	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	620,81	07/06/2013
VOYAGE A NANTES	SORTIE SCOLAIRE VISITE DU MUSEE	35,00	07/06/2013

HERVOUET FRANCE	SORTIES SCOLAIRES CHATEAU DES DUCS	145,00	07/06/2013
ERDF	BRANCHEMENT SOUTERRAIN ENTRE RUE DE NANTES ET RUE DES SPORTS POUR MEDIATHEQUE	1194,09	11/06/2013
FRIMAUDEAU	PINCES A LINGE BOIS	5,08	13/06/2013
VERRIER MAJUSCU	RAMETTES DE PAPIER	254,60	13/06/2013
EDP PIVETEAU SA	DESTRUCTION CHENILLES PROCESSIONNAIRES	98,82	13/06/2013
LE VAL FLEURI	FLEURISSEMENT ESTIVAL	100,15	13/06/2013
BOUYGUES EN	DEPANNAGE EP MAI 2013	226,04	13/06/2013
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE JUIN	2956,51	13/06/2013
TECHNI PLANS	COPIE PLAN RECONSTRUCTION MAIRIE	2,62	13/06/2013
TECHNI PLANS	TRACAGE COULEUR	98,79	13/06/2013
LE GOFF GRAND	MATERIEL+2 CHARIOTS MENAGE+ASPIRATEUR	1615,15	13/06/2013
MOINARD	CABLAGE ALARME INTRUSTION	304,62	13/06/2013
TRAPELEC	ADDITION FRANCE TELECOM - CTM	1673,62	13/06/2013
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	1279,35	14/06/2013
WESCO	DRAP HOUSE + LOT DE 5 BLOCS	303,20	14/06/2013
WESCO	COSTUMES & DRAGON/BALLON/JEUX DE SABLE	243,10	14/06/2013
WESCO	CORDES DE PROMENADE MULTICOLORE	103,49	14/06/2013
WESCO	FOURNITURES EDUCATIVES	479,42	14/06/2013
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE SCOLAIRE CLISSON	225,00	14/06/2013
HERVOUET FRANCE	SORTIE SCOLAIRE A TIFFAUGES	310,00	14/06/2013
SENTIER DES DAIMS	SORTIE SCOLAIRE LE 4 JUIN	356,50	14/06/2013
BHR	BETON	41,62	18/06/2013
LAFARGE GRANULAT	EMPIERREMENT	4394,40	18/06/2013
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES	625,01	18/06/2013
SOCOLEC	FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	18,52	18/06/2013
NANTES ECOLOGIE	EQUIPEMENT DE LIVRES	328,40	18/06/2013
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION TRACTOPELLE	943,27	18/06/2013
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION ROULEAU	197,88	18/06/2013
BOURON MIROITER	REEMPL VITRAGE SUITE DEGRADATION COUBERTIN	226,04	18/06/2013
SPORTINGSOLS	REPARATION SOL SUITE INFILTRATION SALLE GARDIN	5118,88	18/06/2013
COLAV SARL	DEPANNAGE LAVE VAISSELLE RESTAURANT SCOLAIRE	110,03	18/06/2013
PROTECTAS	MISSION ETUDE ET CONSEIL EN ASSURANCE	1495,00	18/06/2013
BRELET NANTES	2 TRIBUNES GALA DE DANSE 2013	4727,69	18/06/2013
CORNIERE GERALD	AFFICHE FETE DE LA MUSIQUE	500,00	18/06/2013
EDITIONS OFFSET	GUIDE PRATIQUE 2013	11255,56	18/06/2013
PRINT OUEST	CARTES DE CORRESPONDANCE	113,62	18/06/2013
PRINT OUEST	CARTES DE VISITE	210,50	18/06/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET JUIN ECOLE MATERNELLE	26,46	18/06/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM JUIN	26,46	18/06/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE JUIN	43,73	18/06/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE JUIN	26,46	18/06/2013
SFR MOBILE	ABT JUIN+CONSO PORTABLES	389,88	18/06/2013
ZOLPAN	FLUIDE REGENERANT	121,63	21/06/2013
HELICOB	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	117,00	21/06/2013
LEDUC BENOIT	ENQUETES LAFOUINE 3	34,50	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	241,87	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	259,76	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	45,90	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	331,89	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	244,12	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	110,91	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	588,06	21/06/2013

SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	68,20	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	360,06	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	67,79	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	299,97	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	27,03	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	31,59	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	175,23	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	163,79	21/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	942,83	21/06/2013
SINEU GRAFF	CORBEILLE CENDRIER MEDIATHEQUE	1639,12	24/06/2013
ORANGE	CONSEIL INGENIERIE MEDIATHEQUE	486,37	24/06/2013
JPM COORDONATEUR	CSPS AMENAGEMENT CTM	719,39	24/06/2013
SUPER U	CARBURANT MAI	503,02	27/06/2013
ATLANTIC MOTOCU	ASPEN+FOURNITURES	258,26	27/06/2013
ATLANTIC VERT	FOURNITURES EV	42,40	27/06/2013
LEROY MERLIN	GRILLES AERATION ALU ECOLE PRIMAIRE	22,80	27/06/2013
LEROY MERLIN	CROCHETS	21,00	27/06/2013
LE VAL FLEURI	FLEURISSEMENT ESTIVAL	2064,99	27/06/2013
TERRENA GP	DIVERSES FOURNITURES	180,72	27/06/2013
COVED	COLLECTE DECHETS FERMENT DU MARCHE SAMEDI	182,99	27/06/2013
DEKRA EQUIPEMENT	VERIFICATION ANNUELLE INSTALLATIONS DE GAZ	1076,40	27/06/2013
DEKRA EQUIPEMENT	VERIF ANNUELLE INSTALLATIONS ELECTRIQUES	1644,50	27/06/2013
CT CAM	TELEPARAMETRAGE SALLE GARDIN-GATIEN	11,96	27/06/2013
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS MAI	885,41	27/06/2013
BORDET HERAULT	ENTRETIEN SENTIERS PEDESTRES	1279,72	27/06/2013
RICHARDEAU	INTERVENTION CLIMATISATEUR ECOLE MATERNELLE	76,95	27/06/2013
ABH	REDEVANCE ENTRETIEN ASCENSEUR ELECTRIQUE	579,46	27/06/2013
DSMI	CONTRAT DE MAINTENANCE MAI-JUIN-JUILLET 2013	1230,88	27/06/2013
TECHNI PLANS	PLANS PLU COULEURS	108,50	27/06/2013
TECHNI PLANS	TRACAGE COULEUR	291,23	27/06/2013
TECHNI PLANS	TRACAGE COULEUR	18,84	27/06/2013
TECHNI PLANS	TRACAGE COULEUR	120,94	27/06/2013
BOULANG.LE FOUR	BAGUETTES VIENNOISES CHOCOLAT+FRUITS	18,00	27/06/2013
EDITIONS OFFSET	3000 EXEMPLAIRES BULLETIN JUIN	1578,25	27/06/2013
GUILMAN DEXIS	BUSE DE SOL NEUTRE DN 35	120,62	28/06/2013
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	22,62	28/06/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNE LA FARANDOLE	116,00	28/06/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNE RAM	116,00	28/06/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNE RAM	58,00	28/06/2013
DUPUY	PSYCHOMOTRICIENNE LA FARANDOLE	58,00	28/06/2013
BML BOUCHAUD	LAMES	69,80	28/06/2013
BML BOUCHAUD	POULIE LANCEUR DEBROUSSAILLEUSE SRM 5000	22,20	28/06/2013
BORDET HERAULT	LIVRAISON BRF AU BEAU PRETRE	287,04	28/06/2013
DSMI	REMPLE SWITCH SALLE MULTIMEDIA	167,92	28/06/2013
CGE DISTRIBUTION	FOURNITURES TRVX EN REGIE CTM	82,24	28/06/2013
CGE DISTRIBUTION	CLE TRIANGULAIRE	40,42	28/06/2013
DEKRA EQUIPEM	VERIF ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	346,84	28/06/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE MAI	657,32	28/06/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOYAGE DES RUES MAI	802,83	28/06/2013
COLAV SARL	DEPANNAGE LAVE VAISSELLE RESTAURANT SCOLAIRE	61,00	28/06/2013
AUTO PLUS ATLAN	BATTERIE RENAULT KANGOO	112,58	28/06/2013
DOMAINE DU MOULIN	ROSE	53,60	28/06/2013
DOMAINE DU MOULIN	JUS DE RAISIN	20,00	28/06/2013

DOMAINE DU MOULIN	ROSE+MUSCADET	124,40	28/06/2013
DOMAINE DU MOULIN	ROSE+MUSCADET	61,40	28/06/2013
L'ART DE LA FETE	NAPPES+SERVIETTES+ASSIETTES	74,31	28/06/2013
SINAE	CREATION CHARTE GRAPHIQUE DE PSM	1196,00	28/06/2013
ORANGE TELEPHONIE	ABT+COMM AVRIL A MAI - MAIRIE	649,34	28/06/2013
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5	402,12	28/06/2013
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5	602,54	28/06/2013
ATLANTELEC	ACQUISITION MATERIEL-INSTALLATION	9423,15	28/06/2013
AXIMUM	POSE PORTIQUE+CONFECTION DE MASSIF BETON	1650,48	28/06/2013
NOREMAT	FAUCHEUSE LATERALE SUR BRAS ARTICULE	38096,19	28/06/2013
CPO	CARBURANT	986,72	04/07/2013
SEDI	FOURNITURES ADM POUR ETAT CIVIL	49,23	04/07/2013
GEDIMAT LESIMPL	SEMELLES	80,85	04/07/2013
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES DE VOIRIE	418,46	04/07/2013
GEDIMAT LESIMPL	SAC BIGBAG	11,96	04/07/2013
SOGAMI	RECHERCHE PANNE SUR GRUE DAF CH982FN	1064,32	04/07/2013
ROUTE DU CELTE	PRESTATION POUR LA FETE DE LA MUSIQUE	1400,00	04/07/2013
PAT A PIZZ	PIZZAS FETE DE LA MUSIQUE	145,00	04/07/2013
LA FANFRALE	PRESTATION POUR LA FETE DE LA MUSIQUE	450,00	04/07/2013
PRINT OUEST	2500 BROCHURES	723,58	04/07/2013
LIBRAIRIE COIFFARD	ROMANS POUR ADULTES	764,35	05/07/2013
COLAS CENTRE OUEST	REALISATION PLATE FORME DE STOCKAGE CTM	30091,36	05/07/2013
FOREST DEBARRE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	2266,97	05/07/2013
FOREST DEBARRE	M.O. REAMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	531,62	05/07/2013
C.C.R	CASES A MATERIAUX CTM	9631,30	05/07/2013
SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE REAMENAGT BIBLIOTHEQUE	432,95	05/07/2013
SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE - RECONSTRUCTION MAIRIE	2378,84	05/07/2013
ARTELIA	EP REFECTION VOIRIE RUE DES GAROTTERIES	448,23	05/07/2013
BHR	BETON CHAPPE	1351,78	09/07/2013
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID NOIR	321,48	09/07/2013
STRADAL	CIMENT	58,82	09/07/2013
BML BOUCHAUD	LOCATION MINIPELLE LE 19/06	166,88	09/07/2013
SOPRASSISTANCE	REPARATION TOIT TERRASSE ECOLE MATERNELLE	1624,17	09/07/2013
SOGAMI	ENTRETIEN CAMION DAF	1140,80	09/07/2013
GRENKE	LOYER 3EME TRIMESTRE AUTOCOMMUTATEUR	1255,80	09/07/2013
TECHNI PLANS NA	PLAN COULEUR	79,03	09/07/2013
MAIRES DU PAYS	150 CHAISES LES 5-7-11 ET 14 JUIN	90,00	09/07/2013
EDITIONS OFFSET	3000 EXEMPLAIRES BULLETIN JUILLET	1952,75	09/07/2013
SINAE	CONCEPTION MAGAZINE MUNICIPAL JUILLET	851,55	09/07/2013
SFR BUSINESS	CONSO MAIRIE DU 21/05 AU 20/06	410,63	09/07/2013
DOCKS INDUSTRIE	GANT HANDSKIN	53,44	12/07/2013
ATLANTIC VERT	FOURNITURES ESPACES VERTS	18,63	12/07/2013
NEHO (TERRENA)	TECNILIGNE	231,96	12/07/2013
SOLVER LABOR	ECROU DE LAME	2,37	12/07/2013
SOLVER LABOR	DEFLECTEUR-VIS	42,43	12/07/2013
LE VAL FLEURI	FLEURS	21,00	12/07/2013
LE VAL FLEURI	FLEURS	25,13	12/07/2013
COVED	COLLECTE DES DECHETS FERMENT. MARCHÉ SAMEDI	171,93	12/07/2013
SAPRENA	ENTRETIEN DES CIMETIERES JUIN	1242,81	12/07/2013
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE	2956,51	12/07/2013
BOURMAUD PNEUS	CHANGEMENT PNEUS SUR REMORQUE	409,74	12/07/2013
BOULANGERIE PRA	PAINS JUIN	220,60	12/07/2013
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	1595,28	12/07/2013

JEULIN	PREPOLO DES PETITS + AVIS DE RECHERCHE	119,00	12/07/2013
CASAL SPORT	RAQUETTES-DISQUE FLEXIBLE-PLOTS-FOULARDS	352,75	12/07/2013
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES 2013	667,46	12/07/2013
UGAP	CASIER TABLES SCOLAIRES	406,63	12/07/2013
LOIRE-ATLANTIQUE	SORTIE IMPRESSIONS MEDIEVALES A CLISSON	396,50	12/07/2013
GROSSIN AUTOCAR	SORTIE LE 4 JUIN A FROSSAY - SENTIERS DES DAIMS	317,00	12/07/2013
GROSSIN AUTOCAR	SORTIE A GUERANDE LE 21 JUIN 2013	480,00	12/07/2013
GIBUS	MAGAZINES PETIT GIBUS	40,00	12/07/2013
TERRENA GP	MARTEAU+PINCE	25,10	16/07/2013
VERRIER MAJUSCULE	RAMETTES+FOURNITURES ADM	581,47	16/07/2013
JHJ CORDO	CLES	45,50	16/07/2013
PAQUIER SARL	ANTI MOUSSE	241,83	16/07/2013
ATLANTIC MOTOCU	DIVERSES FOURNTIURES	433,25	16/07/2013
CEDEO	DIVERSES FOURNITURES - TRVX EN REGIE CTM	54,89	16/07/2013
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOUNITURES - TRVX EN REGIE CTM	12,41	16/07/2013
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOUNITURES - TRVX EN REGIE CTM	224,75	16/07/2013
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOUNITURES - TRVX EN REGIE CTM	43,10	16/07/2013
FOUSSIER	CYLINDRE BLUECHIP CTM	406,84	16/07/2013
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES	366,90	16/07/2013
RESEAU PRO BOIS	PLAN DE TRAVAIL MELAMINE BLANC	182,59	16/07/2013
RESEAU PRO BOIS	FOURNITURES JARDIN PEDAGOGIQUE	302,60	16/07/2013
COVED	COLLECTE DECHETS FERMENT. MARCHÉ SAMEDI	182,99	16/07/2013
CT CAM	TELESURVEILLANCE CTM	223,57	16/07/2013
APCP AGENCE POU	TRAITEMENT PREVENTIF DE DERATISATION RESTAURANT SCOLAIRE+ECOLE PRIMAIRE	241,59	16/07/2013
COVED	LOCATION BENNE FEUX ST JEAN	291,80	16/07/2013
VERT LOISIRS	FAUCHAGE PRE MOREAU	532,22	16/07/2013
CT CAM	FOURN+POSE CAISSON EXTERIEUR PROTECTION	169,26	16/07/2013
ATLANTIC MOTOCU	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	265,57	16/07/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET JUILLET ECOLE MATERNELLE	26,46	16/07/2013
SFR MOBILE	ABT+CONSO JUIN PORTABLES	217,34	16/07/2013
PLAS ECO	3 TABLES DE PIQUE NIQUE FORESTIERE MARRON	2429,32	17/07/2013
UGAP	MOBILIER SCOLAIRE CHAISES-TABLES-CAISON	1457,51	17/07/2013
EMC SARL	GROS OEUVRE-REAMT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	11432,56	17/07/2013
CT CAM	INSTALLATION ALARME INTRUSION	4984,83	17/07/2013
MARRAUD INGENIE	M.O. AMENAGEMENT ROND POINT RUE DE NANTES	5379,61	17/07/2013
BOULANGERIE PRA	PAINS MAI	111,23	19/07/2013
INITIAL SERVICE	ABT HYGIENE+BOBINE ESSUIE MAINS	434,70	19/07/2013
LE GOFF GRAND O	SAC ASPIRATEUR-DISQUES-ESSUIE MAINS	1645,89	19/07/2013
LA BOVIDA SA	COUVERTS POUR RESTAURANT SCOLAIRE	914,57	19/07/2013
ECHOPPE	CHAUSSURES & SABOTS DE SECURITE	400,66	19/07/2013
NATHAN	POMPONS-BABYPERLES-LACETS ETC	157,60	19/07/2013
CIE ARTS SYMBIO	SPECTACLE "HUUMM .. DES LEGUMES"	250,00	19/07/2013
OFFICE TOURISME	DECOUVERTE DU MARAIS+VISITE GUIDEE	539,00	19/07/2013
PEPINIERES BREN	REMPLACEMENT DE VEGETAUX	68,12	23/07/2013
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES TRAVAUX REGIE CTM	37,77	23/07/2013
CT CAM	TELESURVEILLANCE CTM	223,57	23/07/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOYAGE DES RUES JUIN	773,55	23/07/2013
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHÉ JUIN	821,65	23/07/2013
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS JUIN	769,26	23/07/2013
ROBOLOC	LOCATION REGARNISEUR PELOUSE LE 28/06/13	123,79	23/07/2013
BOURON MIROITER	REMPLACEMENT VITRAGE SALLE GARDIN ET MARTERNELLE	1343,85	23/07/2013

ORANGE TELEPHON	ABT +CONSO DIVERS SERVICES	1753,58	23/07/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM JUILLET	26,46	23/07/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE JUILLET	43,73	23/07/2013
AB&W	RIDEAU DE SEPARATION ENTREE LA FARANDOLE	368,37	24/07/2013
LE GOFF GRAND O	ASPIRATEURS MEDIATHEQUE+CHARIOT MENAGE CTM	922,95	24/07/2013
VM MATERIAUX	FOURNITURES CTM	687,16	24/07/2013
EMC SARL	GROS OEUVRE-REAMT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	3253,12	29/07/2013
NOURRY COUVERTURE	LOT 2 COUVERTURE CHASSIS EN TOITURE- REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2179,11	29/07/2013
CDC CONSEILS	FRAIS BORNAGE PRES MOREAU	2571,40	30/07/2013
LES ENFANTS TERRIBLES	LOT3 OUVRAGE JEUNESSE	1021,42	30/07/2013
LEROY MERLIN	CLIMATISEUR FARANDOLE+FOURNITURES UTRILLO	893,93	30/07/2013
COUSSEAU JEAN-P	AGRANDISSEMENT PASSAGE ENTRE 2 SALLES - UTRILLO	1297,94	30/07/2013
NEOPOST	ETIQUETTES ADHESIVES SIMPLES	71,52	31/07/2013
ATOUT PRINT	ENVELOPPES EN DOUZE MILLE EXEMPLAIRES	570,49	31/07/2013
ALTER BURO	HORLOGE MURALE RONDE	71,69	31/07/2013
SPORTALYS	SABLAGE+AERATION LOUCHETS TERRAIN DE FOOTBALL	2885,72	31/07/2013
BOUYGUES	REPRISE CABLAGE PIED RUE PIGOSSIERE	595,61	31/07/2013
AUTO PLUS ATLAN	ENTRETIEN VEHICULE RENAULT MASTER DCI	192,85	31/07/2013
EUPHORBIA	COMPOSITION FLORALE DU 8 MAI	185,00	31/07/2013
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE JUILLET	26,46	31/07/2013
SFR	CONSO COMMUNICATION ECOLE MATERNELLE	23,25	31/07/2013
SFR	COMMUNICATIONS RAM	10,62	31/07/2013
LES ENFANTS TERRIBLES	LOT3 OUVRAGES JEUNESSE	374,56	05/08/2013
DAB DECONSTRUC	SIEGES EXPRESS	109,80	05/08/2013
MPI SARL	ADHESIF SIGNALISATION DEVIATION	86,11	05/08/2013
EUROFEU	FOURNITURE ET POSE EXTINGUEURS CTM	368,49	05/08/2013
AUTO PLUS ATLAN	ENTRETIEN +REPARATION PNEUS MASTER	76,78	05/08/2013
COLAV SARL	REVISION MATERIEL CUISINE	627,90	05/08/2013
BOULANG.LE FOUR	MINI PAINS +VIENNOISERIE	52,00	05/08/2013
GP2S	INTERVENTION DU 21 JUIN	193,60	05/08/2013
BRELET NANTES	2 TRIBUNES GALA DE DANSE 2013	4727,69	06/08/2013
CPO	FIOUL	1070,99	07/08/2013
SUPER U	CARBURANT MOIS DE JUIN	1142,00	07/08/2013
GEDIMAT LESIMPL	MATERIEL PARPAING BARRES TRAVAUX EN REGIE CTM	45,90	07/08/2013
GEDIMAT LESIMPL	MATERIEL CHAINAGE TRAVAUX EN REGIE CTM	87,94	07/08/2013
GEDIMAT LESIMPL	PARPAING D' ANGLE TRAVAUX REGIES CTM	21,62	07/08/2013
GEDIMAT LESIMPL	FER A BETON	17,66	07/08/2013
LEONE SIGNALISA	FOURNITURES DE VOIRIE	746,59	07/08/2013
STEIMA-PLSN	MATERIELS POMPE GYROPHARE	166,48	07/08/2013
OUEST ROUTES TP	TRAVAUX IMPASSE DE L'ABBAYE	3410,10	07/08/2013
OUEST AGRI	ENTRETIEN JOHN DEERE	800,67	07/08/2013
AUTO PLUS ATLAN	ENTRETIEN TRACTEUR	125,68	07/08/2013
SAUR	CONTROLE FONCTIONNEMENT ANC EN VUE DE VENTE	123,75	07/08/2013
DOMAINE DU MOUL	VIN MUSCADET ROSE BIDON	72,30	07/08/2013
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	1529,79	08/08/2013
LE GOFF GRAND O	TAPIS SOFTEX POUSSIERE 90X150CM MEDIATHEQUE	62,63	08/08/2013
GUITTENY BERTRA	CABLE COAXIAL + REPARATION RADIO CD / K7	55,00	08/08/2013
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE LA BOISSIERE DU DORE	275,00	08/08/2013
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE ST CREPIN SUR MOINE	312,00	08/08/2013
GROUSSIN AUTOCAR	TRANSPORT A LA JAILLE YVON	740,00	08/08/2013
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE A NOIRMOUTIER LE 16 JUILLET 2013	475,00	08/08/2013

GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE A AVRILLE LE 24 JUILLET 2013	876,00	08/08/2013
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE A SAINT PHILBERT DE GD LIEU LE 17 JUILLET 2013	121,00	08/08/2013
ATLANTIQUE OUVE	LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES PVC- REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4977,27	09/08/2013
FOREST DEBARRE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	2266,96	09/08/2013
FOREST DEBARRE	M.O. REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE	531,62	09/08/2013
MGL MENUISERIE	LOT 3 MENUISERIES ALU BOIS AMENAGEMENT CTM	198,54	09/08/2013
MOINARD	LOT 8 ELECTRICITE-REAMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	13638,10	09/08/2013
GUITTENY	LOT 4 CHARPENTE MENUISERIES BOIS- REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4678,67	09/08/2013
BML BOUCHAUD	LOCATION MINIPELLE DU 19/06	166,88	14/08/2013
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE	2956,51	14/08/2013
CT CAM	DEMONTAGE ALARME ACIENNE BIBLIOTHEQUE	137,54	14/08/2013
PRISMA PRES	ABT A CUISINE ACTUELLE POUR 2 ANS	40,00	14/08/2013
ATELIER DU CANAL	REVISION GENERALE DU PLU	2260,44	14/08/2013
GUITTENY BERTRA	REFRIGERATEUR POUR LABO PHOTO	259,00	14/08/2013
GEDIMAT LESIMPL	BETONNIERE 180L MONO 850W ROUGE	431,96	14/08/2013
CAFES MERLING	FONTAINE A EAU REFRIGEREE MEDIATHEQUE	813,28	14/08/2013
BREHARD	REAMENAGEMENT RUE DES SPORTS	1263,32	14/08/2013

3 – Vente du bâtiment et du terrain de la Nivardière – Parcelles AE 339 et AE340 – 6 rue de la Métallurgie

Christophe Legland : Les bâtiments des ateliers municipaux en centre bourg et celui de la Voirie situé à la Nivardière doivent être cédés, les agents se rassemblant dans le Centre Technique Municipal en cours de réaménagement.

Monsieur Landry SUBILEAU se proposait d'acquérir le bâtiment. Cette vente a été adoptée par le conseil municipal le 7 février 2013. Or, Monsieur Landry SUBILEAU a annulé sa demande d'acquisition.

Monsieur Jean François BROUARD se porte acquéreur des biens référencés section AE, numéros 339 et 340 constitués d'un bâtiment et d'un terrain d'une superficie totale de 1 817 m², situé 6 rue de la Métallurgie, au même prix de vente, soit 155 000 €.

Yves François : Jean-François Brouard, je pense que tout le monde le connaît, c'est un peintre situé rue du Petit Moulin. Actuellement ils sont 5 salariés, son matériel de peinture est stocké dans son garage ; son activité fonctionnant bien il a souhaité se porter acquéreur. Quant à Landry Subileau, il souhaite quitter la commune et c'est la raison pour laquelle il s'est désisté. Vous avez noté que le prix accepté par Landry Subileau est le même que celui réglé par Jean-François Brouard. Je précise que cela ne concerne qu'une partie des bâtiments de la Nivardière, la partie avant puisque la partie arrière servira toujours à stocker le matériel de nos associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'estimation de France Domaines en date du 7 décembre 2012,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2013 approuvant la vente du bâtiment des services techniques de la Nivardière à Monsieur Landry SUBILEAU,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération du 7 février 2013 et la remplace par la présente,
- approuve la vente des parcelles cadastrées AE 339 et AE 340 au prix de 155 000 € pour le bâtiment et le terrain d'une surface de 1817 m², à Monsieur Jean François BROUARD, frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

- autorise le Maire et l'adjoint délégué à signer l'acte notarié de vente ainsi que tout acte à intervenir à cet effet pour l'exécution de la présente délibération.

4 – Décision modificative n°2 du budget principal

Yannick Fétiveau : Il est proposé de réaliser les modifications suivantes :

En fonctionnement :

En dépenses, des crédits complémentaires sont prévus :

+ 10.000 € sont inscrits pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage confiée à la FAL pour la préparation de la refonte des rythmes scolaires. En effet, l'inspection académique a fortement conseillé à la commune de prendre l'attache d'une association spécialisée afin de bénéficier d'un appui technique, avec une expérience acquise dans d'autres communes dans la mise en place de la réforme.

La FAL a déjà participé à ce type de réorganisation et dispose d'un personnel qualifié pour ce type de mission.

+ 12.000 € correspondent au coût de formation du personnel aux nouveaux logiciels de gestion financière et ressources humaines, cette dépense étant simplement déplacée de l'investissement vers le fonctionnement. Le compte 023 réduit le montant basculé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour -7.000 €.

En recettes, sont prévus 15.000 € en plus, suite à la notification de la Dotation de Solidarité Rurale.

En investissement :

En dépenses :

Les travaux de réseau pluvial et réfection de voirie Rue de Nantes et Rue du Moulinier prévus sur l'opération 187 sont ré-imputés sur l'opération 214 dédiée au PUP pour 52.000 €.

En effet, des travaux hors du périmètre du PUP doivent se réaliser. Toutefois, ceux-ci ont été intégrés dans les marchés publics de travaux destinés à la réalisation du rond-point, le lien entre les travaux réalisés pour le rond-point et sur la voirie à proximité nécessitait l'intervention des mêmes entreprises.

Le réseau d'eau pluviale sera ainsi réhabilité, l'éclairage public changé et la voirie sera également remise en état sur un périmètre allant au-delà du périmètre du PUP, mais faisant partie du même marché. Ainsi le budget de l'opération 187 – développement local qui prévoyait ces mêmes travaux est déplacé sur l'opération 214. Ainsi, le montant du PUP n'est pas modifié, alors que le montant de l'opération augmente de 52.000 €.

Les frais de formation aux nouveaux logiciels transférés en fonctionnement pour 12000 € doivent être déduits de l'opération d'investissement 195 (informatique).

5.000 € sont inscrits pour le rachat notamment d'un coffre (les coffres ont brûlé dans l'incendie de la mairie) qui sera installé dès septembre dans les bureaux déplacés dans l'annexe de la mairie pour le service Finances-comptabilité.

En recettes :

Le compte 021 réduit le montant basculé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour -7.000 €.

(Cf. tableau annexe : dépense et recette de Fonctionnement et Investissement).

Yves François : J'ajouterais qu'en ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous avons mis en recettes les 15 000 € que nous sommes sûrs d'avoir en plus. Ceci dit, nous aurons bien d'avantage car la CCGL va nous

reverser 21 000 € en complément et nous allons avoir également la subvention du conseil général et, espérons-le, la vente du logement au-dessus de la Poste.

En ce qui concerne les dépenses, Yannick Fétiveau vous l'a dit, il nous faut passer cette DM au niveau du PUP mais également afin de régler les entreprises, vous l'avez vu les travaux avancent et en ce qui concerne les coffres, il y a des agents en charge de la régie pour des sommes importantes et même s'ils sont assurés pour cela, il faut leur donner les moyens nécessaires de conserver ces valeurs en toute sécurité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 2 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5 – Décision modificative n°1 du budget assainissement

Yannick Fétiveau : Cette décision modificative a pour finalité de permettre des régularisations en fonctionnement et en investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 7 000 €, pour permettre **en dépenses** d'annuler des titres de recettes de P.R.E. ou P.A.C. émis à l'encontre d'un redevable (article 673) et **en recettes** leur réémission à l'encontre d'un autre redevable (article 704)

Ces deux inscriptions se compensent et leur solde est égal à zéro.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 100 006 €.

Il s'agit du montant nécessaire à la passation d'une opération d'ordre budgétaire liée aux reversements de TVA, dont le montant est supérieur à la prévision initiale.

De plus, lors du budget supplémentaire, les restes à réaliser constatés fin 2012 hors opération ont été repris en dépenses pour 428 710,36 € et inscrits globalement sur la toute nouvelle opération 201301 créée postérieurement aux engagements repris. Il s'avère cependant nécessaire de réaffecter ces restes à réaliser sur les opérations distinctes qui les concernent et hors opération, sans incidence sur le volume global des crédits d'investissement ni sur le montant total par opération, les mouvements de restes à réaliser étant compensés par des mouvements de crédits identiques.

Les **recettes** s'élèvent à 100.006 €, soit 68 353 € au chapitre 041-article 2158 - pour régulariser le reversement de TVA en opération d'ordre, et 31 653 € de crédits supplémentaires à l'article 2762 liés à l'encaissement réel de TVA, compte tenu du reste à réaliser de 36 700 € repris lors du budget supplémentaire.

En **dépenses**, on retrouve 68 353 € de crédits au chapitre 041-article 2762 pour terminer l'opération d'ordre liée à la TVA. De plus, les crédits correspondants aux restes à réaliser non liés à la construction de la nouvelle station d'épuration sont retirés de l'opération 201301 pour – 67 655.23 € à l'article 2315, et sont ensuite réinscrits pour 10503.27 € sur l'opération 201302 article 2315 en extension de réseaux, et pour 57 151.96 € au chapitre 23 article 2315 hors opération. Ces trois inscriptions se compensent et leur solde est égal à zéro.

En parallèle, 67.655,23 € de crédits de l'exercice sont ajoutés sur l'opération 201301 à l'article 2315, ceux-ci étant déduits de l'opération 201302 article 2315 pour 10.503,27 € et du chapitre 23 -article 2315 - hors opérations pour 57.151,96 €. Ces dernières écritures se soldent également entre elles.

Il est enfin ajouté 31.653 € en dépenses imprévues au chapitre 020 (Cf. tableau annexe).

Jean-Paul Chauvet : Une toute petite remarque, tu l'as dit Yannick, c'est un peu ardu et en l'absence de tableau, j'ai eu un peu de mal à comprendre j'avoue que cela ne nous a pas facilité la tâche mais globalement nous avons bien compris qu'il s'agissait d'opérations d'ordre.

Yannick Fétiveau : Oui et moi je ne m'en suis pas aperçu car j'avais le bon tableau donc je ne l'ai pas signalé aux services. Et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque c'est un document que j'ai reçu moi aussi dans ma boîte aux lettres, c'est un problème de photocopieuse qui a sévit.

Caroline Levi-Topal : La complexité de la chose c'est que cela concerne uniquement des opérations de ligne en ligne en plus ou en moins, puisque nous avons reconstitué des opérations a posteriori. Le budget assainissement tel qu'il vous est présenté est un global ce qui veut dire que cela rassemble plusieurs opérations. Ce qui a été demandé, c'est que nous dissociions les opérations des Garotteries et l'opération STEP. Ce ne sont que des écritures et cela n'a aucun impact budgétaire en tant que tel, d'où la complexité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°1 du budget annexe - assainissement 2013,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6 – Autorisation de signature de l'avenant n°4 au marché de travaux pour la construction de la station d'épuration du centre bourg

Yannick Fétiveau : Le marché de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg a été conclu le 13 mars 2012 pour un montant de 2 096 980.00 € H.T. Un 1^{er} avenant a été adopté le 20 septembre 2012 pour un montant de 6.420.00 € H.T. puis un 2nd avenant le 18 avril 2013 pour un montant de – 1 127.00 € H.T. et enfin un 3^{ème} avenant le 20 juin 2013 pour un montant de 740.00 € H.T. portant le marché à un montant de 2.103.013.00 € H.T.

Il doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations rendues nécessaires à savoir :

Travaux en plus :

- Réalisation de deux escaliers de part et d'autre de la plateforme pédagogique

o Pour un montant de : 2 338.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : + 2 338.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 2 105 351.00 € H.T

Yannick Fétiveau : Comme je le disais le jour de l'inauguration, nous sommes sur une augmentation de 3% ; sur une opération de ce style ça n'est vraiment rien du tout. Dans le cadre du marché nous avons demandé aux prestataires de répondre avec un volet pédagogique. Il nous tenait à cœur, postérieurement à la station, de mettre en place, dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, des actions de sensibilisation pour les plus jeunes et notamment pour les scolaires. Intégrer l'accueil du public dans une station d'épuration, c'est toujours faisable mais ça nous amenait à des coûts très importants de manière à ouvrir cette station dans le cadre de l'accueil du public. Nous avons donc souhaité faire une opération pédagogique qui soit hors périmètre de la station. L'ensemble des prestataires qui ont répondu au marché avait proposé différentes solutions et la Nantaise des Eaux, qui a été retenue sur ce dossier, avait proposé un belvédère permettant de voir à la fois le bassin de stockage d'un coté et la station de l'autre. La pose de ces deux bornes pédagogiques, en cours de

réalisation, permettront de visualiser l'équipement et donc de comprendre le fonctionnement. Ce projet vise, comme dans le cadre des Prés Moreau, un jeune public avec des animations de type bande dessinées. Le belvédère est en place mais nous nous sommes aperçus que les pentes étaient très fortes donc nous avons souhaité positionner un escalier qui permettra de pouvoir lire ces bornes.

Jean-Paul Chauvet : J'avais une question mais tu viens d'y répondre car j'avais été surpris que cet escalier n'avait pas été prévu à l'origine mais tu viens de répondre à la question donc merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer l'avenant n°4 au marché de travaux sur la base des éléments ci-dessus énoncés,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Yves François : Tu ne sais pas Yannick quand est-ce que nous aurons le panneau pédagogique ?

Yannick Fétiveau : La maquette sera validée courant de semaine prochaine. Ensuite le prestataire a été missionné pour l'élaboration de cette maquette, il y a 1 ou 2 retouches à faire sur la bande dessinée et ensuite il faut prévoir un délai de 4 à 5 semaines. Cela fera l'objet d'une opération avec le centre aéré ou les écoles, nous verrons avec Brigitte Galpin pour l'organisation pour que les enfants s'approprient cet outil avec des flyers qui seront distribués.

7 – Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 – Canalisations, ouvrages annexes et aménagement de voirie – des marchés de travaux pour l'aménagement de l'assainissement collectif et la réfection de la voirie dans la rue des Garotteries

Yannick Fétiveau : Le marché de travaux pour l'aménagement de l'assainissement collectif et la réfection de la voirie de la rue des Garotteries a été conclu le 18 avril 2013 pour un montant de 195 936.40 € H.T. Il doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations rendues nécessaires à savoir :

Travaux en plus :

- Approfondissement des réseaux, branchements et regards
- Réalisation d'empierrement supplémentaire sur accotements
- Réalisation de purges sur la voirie

o Pour un montant de : 9 777.90 € H.T

Soit un montant d'avenant de : + 9 777.90 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 205 714.30 € H.T

Yannick Fétiveau : Sur ces 9777.90 € nous avons environ 6000 € qui sont liés à la réalisation de la purge sur la voirie en haut des Garotteries. C'est-à-dire que lorsque l'entreprise a démarré les travaux sur les dernières maisons en haut des Garotteries, à gauche en direction de la départementale, on s'est aperçu que le léger enrobé était directement posé sur du sable sans fond de forme. Donc grosse surprise car il a fallu tout décaisser. Cela n'était pas prévisible avant sauf si nous avions réalisé des études de sol sur l'ensemble de la voirie, mais ça ne se pratique pas car ça n'a pas d'intérêt et en plus cela amènerait un surcoût.

J'ai rencontré un certain nombre de riverains sur ce dossier qui sont ravis des travaux, il y a un réel embellissement du village des Garotteries et en plus avec l'arrivée de l'assainissement collectif attendu par un certain nombre, ils sont satisfaits. Il y aura sans doute des potelets à installer dans certains endroits pour sécuriser les cheminements piétons mais cela sera fait en concertation avec l'ensemble des riverains de manière à préserver le stationnement mais également le cheminement. Nous travaillons actuellement sur le village de la Bénétière et on s'aperçoit que c'est parfois contradictoire, car il faut sécuriser les stationnements mais en même temps, préserver les cheminements. Ce sera fait au coup par coup, à la demande des riverains qui nous feront remonter leur désidérata.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au lot n°1 des marchés de travaux pour l'aménagement de l'assainissement collectif et la réfection de la voirie de la rue des Garotteries sur la base des éléments ci-dessus énoncés,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8 – Autorisation de signature de l'avenant N°2 au lot n°1 – Gros œuvre du marché de travaux pour l'aménagement du Centre Technique Municipal

Daniel Machard : Le marché de travaux pour l'aménagement du Centre Technique Municipal a été conclu le 7 janvier 2013 pour un montant total de 92 650.37 € H.T., suivi d'un avenant n°1 pour un montant de + 9 783.50 € H.T, portant le présent marché au montant de 102 433.87 € H.T.

Il doit être révisé en raison de prestations supprimées en fin de chantier ; à savoir :

Travaux en moins :

- Suppression d'un constat d'huissier
 - o Pour un montant de : - 504.00 € H.T
- Suppression de la réfection du citerneau AEP
 - o Pour un montant de : - 1 600.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : -----
- 2 104.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **100 329.87 € H.T**

Yves François : Les travaux avancent bien, le personnel devrait s'installer dans les locaux en principe au mois d'octobre.

Daniel Machard : J'y suis passé ce matin, tout se passe bien, il n'y a pas de raison pour que début novembre les services ne soient pas dans les locaux.

Yves François : Tu proposeras une petite visite aux élus ?

Daniel Machard : Nous allons attendre que ça se termine et ensuite oui il y a aura une visite des locaux.

Jean-Paul Chauvet : Quel est le programme pour l'après des locaux actuels ?

Yves François : Nous avons une estimation relativement ancienne de 350 000 € pour le 35 rue de Nantes et de 300 000 € pour les services techniques du centre bourg. Aujourd'hui, malheureusement, le marché du foncier est plutôt très négatif donc ces estimations étant anciennes nous allons, de nouveau, faire intervenir les domaines pour estimer ces deux ensembles patrimoniaux communaux. Dans la foulée, il nous faudra travailler sur ce qu'il est possible de faire. Nous avons reçu encore aujourd'hui une lettre de la Préfecture nous rappelant que nous avons encore quelques logements locatifs sociaux à réaliser avec un programme annuel qui est important. Cela fera l'objet de réflexions fortes sur ces deux ensembles. Ce qu'il y a de sûr c'est que, derrière, la réflexion a déjà commencé, cela vous sera soumis au moment opportun, en temps utile. Nous prenons en compte les problèmes de stationnement notamment au 35 rue de Nantes car il y a des besoins importants. Les riverains nous interpellent également au niveau des vues, etc...tout cela est à intégrer.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°1 – Gros-œuvre,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9 – Autorisation de signature de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande pour la construction d'une passerelle entre Pont Saint Martin et les Sorinières

Yannick Fétiveau : Dans le cadre de la constitution des itinéraires de randonnées pédestres et des continuités piétonnes le long de l'Ognon, un itinéraire commun entre les circuits de randonnée des Sorinières et de Pont Saint Martin a été réalisé grâce à la création d'une passerelle reliant les rives de l'Ognon au niveau du parc de la Filée.

Cet itinéraire permet un meilleur maillage du territoire augmentant ainsi les possibilités de découverte pour tous les randonneurs, en valorisant le circuit de l'Ognon, et en évitant la partie bitumée moins agréable entre le Moulin Robert et la Vincée.

Pour ce faire, la construction de cette passerelle était nécessaire. La création d'un groupement de commandes a permis d'assurer le portage du projet en collaboration. Une convention liant les deux collectivités a été adoptée lors du conseil municipal du 16 février 2012.

L'opération représente un coût total de 101.400 € HT (121.275 € TTC) dont 82.938 € HT de travaux. Le Conseil Général a, entre temps, décidé d'attribuer une subvention à hauteur de 60% des dépenses, ce qui n'était pas prévu dans le montage initial.

Par ailleurs, le projet étant porté par les Sorinières, le FCTVA sera récupéré par ce budget communal et doit donc être déduit des coûts de l'opération.

Afin de finaliser le montage financier de ce projet, il est proposé de signer un avenant actant ces éléments, à savoir les recettes complémentaires issues des subventions du Département et du FCTVA.

Yannick Fétiveau : Vous l'avez compris, les subventions du conseil général étant hypothétiques, elles n'avaient pas été intégrées dans un premier temps à la délibération initiale. Quant à la récupération de la TVA, elle sera faite par les Sorinières donc elle est à déduire du montant général des recettes ce qui nous permettra, ensuite, de séparer le solde à hauteur de ce qui reste. La subvention était hypothétique, non pas parce que le règlement était lui hypothétique mais parce que la commune des Sorinières devait aussi se mettre à jour au niveau du pourcentage de sentier sur son périmètre qui ne soit pas bitumé. C'est pour cela que nous ne connaissons pas le montant exact de cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Pont Saint Martin et des Sorinières,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Avenant n° 1 à la convention du
Groupement de commande du 21 juin 2012**

Entre les soussignés:

La commune de Les Sorinières représentée par M. Christian COUTURIER, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du.....

Et

La commune de Pont Saint Martin représentée par Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

Par décision en date du 27 juin 2013 le Conseil Général a décidé de verser une subvention pour les travaux de fourniture et pose de la passerelle réalisée dans le cadre du groupement de commandes. Les parties conviennent de modifier les modalités de financement des travaux afin de tenir compte du versement de cette subvention.

Article 1 : L'article 3.2.4. « Exécution du marché de travaux » est modifié comme suit :

« Le paiement des titulaires du marché sera avancé par le coordonnateur. Pont Saint Martin remboursera le coordonnateur sur présentation des justificatifs de chacun des paiements effectués, des sommes avancées pour son compte à hauteur de 50%, après déduction de la subvention attribuée par le Conseil Général de Loire-Atlantique et du FCTVA ».

Article 2 : L'article 4.2 « Pour les marchés de travaux » est modifié comme suit :

« Pont Saint Martin remboursera au coordonnateur les sommes à hauteur de 50% après déduction de la subvention attribuée par le Conseil Général de la Loire-Atlantique et du FCTVA sur la base de titre de recettes émis par le coordonnateur.»

Article 3 : Toutes les clauses de la convention demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en deux exemplaires,
à Les Sorinières, le

Signature du représentant de la
commune des Sorinières

Signature du représentant de la commune de
Pont Saint Martin

10 – Délégation du conseil municipal au Maire pour représenter la commune dans le contentieux Laurence GAUTIER

Yves François : En application des articles L. 2132-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune et le Maire, en vertu de la délibération, représente la commune en justice.

L'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :

...

8° De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant ;

... »

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise enfin que :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

...

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

... »

Madame Laurence GAUTIER est propriétaire de la parcelle cadastrée BB 12 route de Pont Saint Martin sur la commune de Pont Saint martin. Cette parcelle est classée en zone NC du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.

La zone NC est une zone de richesse agricole ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre de moyens adaptés à cet objectif.

En conséquence et conformément au règlement du POS, une telle parcelle ne peut supporter des constructions ou installations qui ne sont pas directement liées à l'activité agricole.

C'est ainsi qu'aux termes de l'article 1.1 dudit règlement sont admises :

- Les constructions à usage agricole
- Les constructions à usage d'habitation strictement nécessaires et directement liées à l'exploitation agricole – 1 logement par activité

Or suite à différentes infractions, le Procureur a décidé d'engager l'action publique. Madame Laurence GAUTIER est donc invitée à comparaître devant le tribunal correctionnel du Tribunal de Grande Instance de Nantes le 17 septembre 2013 pour infraction aux dispositions du POS, pour exécution de travaux non autorisés par un permis de construire et pour poursuite de travaux malgré un arrêté ordonnant leur interruption.

La commune souhaite se constituer partie civile pour corroborer l'action publique et obtenir réparation de son préjudice.

Dans cette perspective, il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le maire à représenter la commune en justice.

Yves François : Nous avons hélas l'habitude de ce type de délibération, c'est au cas par cas, il faut passer à chaque fois une délibération. Nous avons rencontré notre avocat pour regarder l'ensemble du dossier et parfois encore pour d'autres qui se présentent avec des PV menés par un agent communal assermenté à cet effet.

Jean-Paul Chauvet : Nous avons eu connaissance d'un article paru dans Presse Océan qui faisait état d'une procédure auprès du Tribunal Administratif et qui donnait raison à Madame Gautier sur son exploitation d'élevage d'escargots. Comment devons nous l'interpréter ?

Yves François : Il y a deux procédures en cours, une procédure administrative et une procédure pénale. Ce dossier est un dossier de longue haleine, il a une bonne dizaine d'années maintenant. En ce qui concerne la procédure administrative, le permis de construire du bâtiment d'élevage d'escargots avait été accordé en date du 2 septembre 2004 et un permis de construire avait également été accordé pour le logement de fonction le 7 juillet 2006. Trois ans après, le 10 juillet 2009, un arrêté communal demande le retrait de ces permis pour fraude mais les travaux ont été terminés. Le 22 janvier 2011, j'ai pris un nouvel arrêté interruptif des travaux et le 30 décembre 2011 il y a eu un jugement du tribunal administratif qui a rejeté la requête de Madame Gautier tendant à l'annulation de l'arrêté procédant au retrait pour fraude des permis de construire. La commune était donc satisfaite puisque nous avons obtenu satisfaction. Mais le 28 juin 2013, juste avant les vacances, il y a eu un arrêt de la cour administrative d'appel qui a conclu à l'annulation du jugement du tribunal administratif et de l'arrêté de retrait pour fraude au motif que la volonté de frauder ne pouvait pas être établie au jour de la demande des permis de construire. En juillet 2013, nous avons pris la décision d'aller plus loin et la décision que nous vous proposons est de se pourvoir en cassation, c'est-à-dire que nous montons à l'échelon au-dessus pour plein de raisons, notamment pour essayer de gagner et ensuite pour dissuader tous les autres qui pourraient être tentés de profiter de possibilités accordées à des exploitants agricoles en suivant la même démarche. Quant à la procédure pénale, les frais reprochés portent sur une infraction aux dispositions du POS avec la construction d'une maison d'habitation, une exécution de travaux non autorisée par un permis de construire en construisant une maison d'habitation malgré un arrêté de retrait. Le 17 décembre 2012, le tribunal correctionnel a fait un renvoi afin d'éviter des contrariétés de jugement entre le tribunal correctionnel et juge administratif et le 17 septembre 2013, normalement la semaine prochaine, il y a une audience devant le tribunal correctionnel. L'avocat de la commune a indiqué au Procureur de la République qu'il solliciterait le renvoi de l'audience afin d'attendre que le conseil d'Etat se prononce sur notre pourvoi en cassation. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de prendre une délibération pour que notre avocat sollicite auprès du Procureur de la République le renvoi de l'audience afin d'attendre que le conseil d'Etat se prononce sur la procédure administrative en cours parallèlement. Un dossier compliqué et qui n'est pas forcément très optimiste je ne m'en cache pas. Il faut savoir que nous avons aujourd'hui deux demandes pour deux élevages, un élevage de serins et un élevage de poules biologiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2132-1 L.2122-21 et L.2122-22 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à Madame Laurence GAUTIER devant la chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nantes.

11 – Délégation du conseil municipal au Maire pour représenter la commune dans le contentieux Charlie GLONIN

Yves François : En application des articles L. 2132-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune et le Maire, en vertu de la délibération, représente la commune en justice.

L'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que :

« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :

...

8° De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant ;

... »

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise enfin que :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

...

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

... »

Monsieur Charlie GLONIN est propriétaire de parcelles cadastrées B 2272-2273-2276 et 2278 sise rue de la crâ sur la commune de Pont Saint Martin. Ces parcelles sont classées en zone NC du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.

La zone NC est une zone de richesse agricole ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre de moyens adaptés à cet objectif.

Ceci exclut toute construction ou installation non directement liée à l'activité agricole, à l'exception de certaines constructions indiquées à l'article NC 1 du POS.

Or le terrain en question a fait l'objet de travaux non autorisés :

Le 5 août 2010, un agent assermenté de la commune, dûment habilité à cet effet, a constaté qu'une construction non liée à une exploitation agricole et n'ayant fait l'objet d'aucune autorisation d'urbanisme était en cours d'édification sur la propriété de Monsieur Charlie GLONIN.

Le Procureur ayant décidé d'engager l'action publique, un jugement de la chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nantes en date du 17 octobre 2011 a condamné Monsieur Charlie GLONIN pour avoir utilisé le sol en méconnaissance du POS et exécuté des travaux non autorisés par un permis de construire.

Ce dernier a interjeté l'appel le 25 octobre 2011 et est invité à comparaître devant la cour d'appel de Rennes le 19 septembre 2013.

La commune souhaite se constituer partie civile pour corroborer l'action publique et obtenir réparation de son préjudice.

Dans cette perspective, il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le maire à représenter la commune en justice.

Yves François : Pour information, je voyais tout à l'heure dans le courrier une lettre de notre avocat qui nous informe de la demande de report de cette audience de la part de Monsieur Charlie Glonin et de son avocat. Dans l'immédiat, ça ne change rien puisqu'il faut être présent à cette audience du 19 septembre qui conclura, sans doute, à un report.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2132-1 L.2122-21 et L.2122-22 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à Monsieur Charlie GLONIN devant la Cour d'Appel de Rennes.

12 – Adoption des tarifs de participation des communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune de Pont Saint Martin

Brigitte Galpin : Par délibération en date du 20 décembre 2012, le conseil municipal a adopté comme référence de tarifs de participation pour les enfants scolarisés à Pont Saint Martin et résidant sur une autre commune le coût d'un élève scolarisé à l'école des Halbrans.

Ce tarif correspondait à :

- 535 € pour un élève en élémentaire,
- 640 € pour un élève en maternelle.

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,9% entre juin 2012 et juin 2013. Il est donc proposé d'établir les nouveaux tarifs à :

- 539,80 € pour un élève en élémentaire,
- 645,75 € pour un élève en maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces tarifs pour l'année scolaire 2013-2014,
- autorise le Maire et l'adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2012

Jean-Yves Sureau : En application de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Grandlieu fournit un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Je rappelle que l'agence de l'eau a participé au financement de la station d'épuration, c'est important de le préciser.

Le présent document est à annexer au rapport du prix de l'eau potable.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel présenté.

POINTS DIVERS

Conseil municipal

Yves François : Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 octobre 2013.

Classement en zone B1

Yves François : Une bonne nouvelle même si pour l'instant elle est encore en "off", lorsque le sous-préfet Jean-Gabriel Delacroy, est venu pour l'inauguration de la nouvelle station d'épuration, il m'a annoncé que le classement de notre commune en catégorie B1 était en bonne voie. La décision n'est pas officielle mais oui, notre commune passera en zone B1 soit par décision gouvernementale soit par décision du Préfet très prochainement, en principe au mois d'octobre.